

Ducos, le 18 mai 2021

Le Proviseur

Aux

Parents de 1^{ère} G

Réforme 2021 : ce texte s'adresse aux familles dont l'enfant en classe de 1^{ère} Générale est orienté en Terminale Générale à la rentrée 2021

Objet : Modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé (AP) et du choix d'une option en Terminale Générale. Fiche annexe à retourner au PP à cette adresse mail avant le 28/05/21 :

inscription.ap.terminale@gmail.com

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme et de son projet d'établissement, le Lycée présentera à la rentrée 2021, un Accompagnement Personnalisé **obligatoire**, prévu par le ministère qui prendra la forme :

- **D'un soutien dans les enseignements de spécialité EDS, en philosophie et dans les langues par l'ajout d'heures pour un travail en groupes ou de soutien**
- **De Parcours d'Excellence pour approfondir la connaissance d'un domaine :**
Les projets proposés s'inscrivent dans des **parcours d'excellence progressifs** de la 2^{nde} à la Terminale. Ils permettent :
 - Selon une logique Bac-3/Bac+3 de préparer les élèves aux études supérieures
 - De valoriser des expériences accumulées dans la rédaction du projet de formation motivé de l'élève dans ParcoursSup
 - De lui faire découvrir des domaines et de l'ouvrir à des perspectives d'orientation post-bac.

Cet AP d'approfondissement et de projet vise à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser des élèves, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle dans le domaine des arts et du corps ou des sciences ou des langues. Ces modules seront par ailleurs le support de la préparation au grand oral du Bac 2021. Ils se fixent également comme objectif d'élever le niveau de culture générale de l'élève. **Ils sont obligatoires pour tous.**

- **D'une aide à l'orientation.** Chaque module comportera un volet de découverte des métiers, filières, parcours, diplômes liés au projet. Ce temps sera également consacré aux réunions collectives d'information et d'éducation à l'orientation, de forums, de rencontres avec des professionnels etc...

Ce qui est commun à tous les élèves de Terminale : bénéficier d'une aide à l'orientation et choisir obligatoirement un parcours d'excellence/module parmi ceux proposés par l'établissement (optionnel ou non).

Ce qui est particulier : l'affectation dans les parcours sera prioritairement liée aux choix de spécialité afin de renforcer le projet post-bac de l'élève : exemple : le projet Physique sera prioritairement réservé aux élèves des EDS mathématiques, physique-chimie, svt.

Tous les élèves devront donc choisir un module parmi les 14 proposés regroupés dans 3 domaines :

- **Les Arts et le Corps :** Cinéma (10 places), Théâtre (10 places), Arts Plastiques (10 places), EPS (15 places), rugby (10 places)
- **Les Sciences « exactes » ou humaines :** TP Sciences Physiques (prioritairement pour les élèves ne poursuivant pas l'EDS physiques 18 places), TP SVT (prioritairement pour les élèves ne poursuivant pas l'EDS SVT 18 places), Métiers de l'Air&Espace (10 places) Green Attitude et développement durable (20 places), Parcours ECE Economique Commercial Entreprise (modules Finances 40 places) pour les élèves visant des classes prépa Eco ou écoles de commerce, IEP-ScPo (20 places) pour les grandes écoles et prépa de sciences humaines ou économiques, Classe Sécurité Défense globale pour les élèves visant les métiers d'autorité ou les prépas ou écoles sciences humaines (20 places)
- **Les Langues et les lettres :** Droit-Journalisme (20 places), anglais+ 32 places (1 classe)
- **Le Parcours Scientifique** TP Physiques ou TP SVT prépare les élèves aux études scientifiques ou aux classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs. Les modules sont enseignés en liaison (cordée) avec la classe préparatoire du lycée Paulette NARDAL.

Parmi ces modules, deux options de l'ancienne mouture du baccalauréat seront proposées aux élèves volontaires : EPS et Arts Plastiques. Ces options seront évaluées dans le cadre du contrôle continu et en particulier dans les 10% de la note finale (disciplines contenus dans les bulletins scolaires de première et de terminale).

Remarque 1 : Soit l'élève choisit un module optionnel (EPS ou Arts Plastiques), soit il choisit un module non optionnel.

Remarque 2 : À la différence de l'ancien baccalauréat, les options ne seront pas évaluées en épreuve finale. Elles le seront dans les 10% du contrôle continu évalué dans les bulletins scolaires trimestriels. Elles pèseront pour environ 1% de la note finale. Les autres projets feront l'objet d'une appréciation littéraire notamment lors de la soutenance orale de fin d'année.

Seul le latin peut être combiné avec une autre option. (*Exemple* : Latin – EPS ; la combinaison Arts Plastiques-

Les options proposées sur le cycle terminal (1^{ère} et Terminale) au lycée, pour un volume de 3h, sont :

- **Latin**
- **EPS (inscrite en tant que module d'AP – approfondissement) : l'attribution des 15 places est décidée par le professeur d'EPS. Les élèves non choisis sont invités à postuler sur les autres parcours.**
- **Arts plastiques (inscrite en tant que module d'AP-Approfondissement) : l'attribution des 10 places est décidée par le professeur d'arts plastiques. Les élèves non choisis sont invités à postuler sur les autres parcours.**
- **Musique (non incluse dans les parcours ; option à inscription libre).**

Remarque 3 : En Terminale les élèves pourront ajouter, à l'option de 1^{ère} (ou à une option combinée avec Latin) un enseignement optionnel de 3h relevant de la réforme du BAC 2021 parmi :

- **Mathématiques complémentaires MC (si l'élève ne poursuit pas la spécialité mathématique en Terminale) :** cette option est impérative pour postuler aux classes préparatoires économiques et commerciales
- **Mathématiques expertes ME (si l'élève a choisi la spécialité mathématiques)**
- **Droit et grands enjeux du monde contemporain DGEMC.**

Remarque 4 : Les élèves inscrits dans le dispositif « section euro-espagnol » pourront suivre à la fois le module AP approfondissement qu'ils auront choisi (exemple : IEP) et la section euro-espagnol (+ le cas échéant « Latin »).

Le niveau section euro-espagnol est certifié sur le diplôme du baccalauréat quand l'élève a obtenu au moins 12/20 dans la langue et au moins 10/20 sur la DNL (HG au lycée).

Remarque 5 : Les élèves qui sont acceptés en enseignement de spécialité EDS Arts-Arts Plastiques peuvent choisir l'AP optionnel Arts Plastiques. EDS Arts Plastiques (6h) et option Arts Plastiques (3h) sont donc compatibles.

En conclusion, dans le cadre de *l'Accompagnement Personnalisé qui est obligatoire*, chaque élève choisira un parcours d'excellence/ module (ce dernier pourra être éventuellement une option soit EPS soit Arts-Plastiques). L'accompagnement personnalisé d'approfondissement sous forme de modules sera organisé selon les modalités suivantes :

- Travail en groupes
- Changements de parcours possibles d'une année sur l'autre selon les places disponibles mais les élèves déjà inscrits dans le parcours de l'année précédente sont prioritaires.
- Evaluation en fin d'année scolaire (qui n'en exclut pas d'autres en cours d'année) de la production des élèves (diaporama, oral, pièce de théâtre, exposition etc)
- Support de la préparation du grand oral du baccalauréat
- Support de l'éducation à l'orientation : rencontres avec professionnels, filières, diplômes, métiers liés au(x) sujet(s) seront présentés par le professeur
- Objectif d'élévation de la culture générale de l'élève afin de le préparer aux études supérieures
- Support d'expériences (sorties ou voyages scolaires, rencontres avec des professionnels...) à valoriser dans Parcoursup (ci-dessous extrait de Parcoursup Affectation post-bac) :
 - La rubrique Mes activités et centres d'intérêt pour valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires. Cette rubrique est facultative mais c'est un vrai plus pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et mettre en avant des qualités ou des expériences qui vous sont propres et qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.
 - Le projet de formation motivé pour chaque vœu formulé : il s'agit d'expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive et d'explicitier les démarches faites pour connaître les formations qui vous intéressent. La rédaction de ce projet de formation motivé est l'occasion d'échanges avec vos professeurs. Le projet de formation motivé est d'autant plus pertinent qu'il renseigne sur vous, votre choix et votre motivation.

En entrant en Terminale Générale, 2 cas se présentent :

Cas n°1 : L'élève choisit de poursuivre le même projet. Il n'indique alors qu'un seul choix qu'il numérote 1 dans la colonne correspondante. Ex : AP Théâtre en 1^{ère}, l'élève choisit AP-Théâtre en Terminale, il inscrit 1 dans la colonne N°

Cas n°2 : L'élève souhaite changer de projet ou le projet enseigné en 1^{ère}G n'a pas été reconduit en Terminale : Il exprime et numérote de 1 à 3, par ordre de priorité, son choix d'Accompagnement Personnalisé OBLIGATOIRE pour la rentrée 2021 parmi les 14 projets numérotés de 1 à 14 en choisissant dans les domaines Arts et Corps OU Sciences OU Langue.

Nous attirons votre attention sur le point suivant : Les élèves répondant au cas n°2 doivent impérativement renseigner 3 vœux. En l'absence de ces 3 vœux, leur situation sera examinée en fin d'affectation après ceux qui auront effectivement renseigné les 3 vœux selon les places disponibles.

Dans le document en annexe, nous vous invitons à nous faire connaître vos intentions de choix de module en définissant des priorités parmi les 14 modules si vous correspondez au cas n°2.

Les vœux seront satisfaits, par le lycée, dans la limite des places disponibles ou de ses contraintes pédagogiques.

Le document fiche annexe est à retourner au PP ou à l'adresse mail suivante avant le 28 mai :
inscription.ap.terminale@gmail.com

Le Proviseur Richard CAMPOS